Rapport annuel

2017



Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances



Pour nous joindre:

Bureau du défenseur en matière d'assurances du Nouveau Brunswick 270 av. Douglas, pièce 406 Bathurst, NB E2A 1M9

Téléphone : 506-549-5555 Sans frais: 1-888-283-5111

www.insurance-assurance.ca





Le 29 mars 2018

L'honorable Chris Collins Président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick Édifice de l'Assemblée législative Case postale 6000 Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Monsieur le Président,

Conformément au paragraphe 10(1) de la *Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances*, je suis heureuse de vous soumettre le rapport annuel des activités du Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances pour l'année civile 2017. De plus, vous y trouverez un résumé du montant total des dépenses mises à la charge des assureurs titulaires d'une licence et le montant payé par chacun d'eux pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michèle Pelletier

Défenseure du consommateur en matière d'assurances du Nouveau-Brunswick.

270, avenue Douglas, pièce 406
Bathurst (Nouveau-Brunswick)
E2A 1M9
506-549-5555
1-888-283-5111
506-549-5559 télécopieur/facsimile
1-877-549-5559
nb@cai-dma.ca
www.insurance-assurance.ca

TABLES DES MATIÈRES

AVANT PROPOS	Page I
MESSAGE DE LA DÉFENSEURE	Page 1
INTRODUCTION	Page 3
MANDAT DU DÉFENSEUR DU CONSOMMATEUR	Page 4
BUREAU DU DÉFENSEUR DU CONSOMMATEUR	Page 5
ACTIVITÉS DU BUREAU DU DÉFENSEUR EN MATIÈRE D'ASSURANCES	Page 6
DEMANDES TRAITÉES PAR LE BUREAU DU DÉFENSEUR	Page 8
REPARTITION DES DÉPENSES DU BUREAU	Page 11
ANNEXE A : RELEVÉ DES COTISATIONS	Page 12

AVANT PROPOS

L'année 2017 a été une année de changements importants pour le Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances. Tout d'abord, après 12 ans de loyaux services, le premier défenseur des consommateurs, M. Godin, a pris sa retraite. Il est un grand travailleur qui a mis le Bureau sur pied en 2005 et son mandat s'est terminé cette année. Au nom de tous les consommateurs et en mon nom personnel, je tiens à remercier sincèrement M. Godin.

MESSAGE DE LA DÉFENSEURE

L'année 2017 a été une année de changements. Je suis entrée en fonction en février, en pleine crise du verglas. Mon entrée en poste s'est donc déroulée dans le feu de l'action. Grâce à l'équipe expérimentée, le Bureau a cependant continué à offrir d'excellents services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les membres du groupe qui m'ont aidée à intégrer mes nouvelles fonctions.

Les primes d'assurance automobile étaient demeurées très stables au cours des 12 dernières années. Par contre, pendant la dernière année, les compagnies ont demandé des augmentations plus importantes. Il semble que cette tendance va se poursuivre encore cette année. Le système actuel, qui oblige les compagnies à se présenter devant la Commission si elles demandent une variation de plus de 3 %, doit être revu et corrigé. En effet, il semble que certaines compagnies ont volontairement omis de demander des augmentations afin d'éviter de comparaître devant la Commission, même si les statistiques et le marché démontraient que des augmentations étaient nécessaires afin de demeurer sur le marché. Maintenant, ces compagnies demandent des augmentations radicales, ce qui est injuste pour les consommateurs. La tenue d'audiences est importante et nécessaire afin de s'assurer que les primes demeurent justes et équitables pour les consommateurs.

Bien que la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick fasse un beau travail, elle est liée par la *Loi*.

De plus, la *Loi sur les assurances* n'a pas été modifiée de façon significative depuis de nombreuses années. Une réforme en profondeur a eu lieu en 2004, en pleine crise de l'assurance automobile. À ce moment, le gouvernement provincial avait fait preuve de leadership et d'innovation en mettant sur pied la Commission des assurances, ainsi que notre bureau. Le Nouveau-Brunswick a servi de modèle pour d'autres provinces. Cependant, depuis ce temps, nos voisins ont révisé périodiquement leurs dispositions législatives puisque des mécanismes sont prévus à cet effet dans leur loi. Malheureusement, la *Loi sur les assurances* du Nouveau-Brunswick ne contient aucune disposition à cet égard. Avant qu'une autre crise ne survienne, il est temps de prévoir une telle étude et révision de la *Loi* afin de prévenir les coups, ainsi que de corriger la *Loi* et de la mettre à jour. Nous croyons qu'il serait très avantageux pour les consommateurs si la *Loi* était passée en revue et évaluée tous les dix ans afin de l'améliorer et de répondre aux nouveaux besoins des consommateurs.

Les prochaines années seront remplies de défis. Il faut donc être prêt et continuer à travailler afin d'offrir les meilleures protections aux consommateurs.

HISTOIRE À SUCCÈS

Un père a téléphoné pour recevoir de l'information concernant son fils d'âge mineur. Celui-ci venait de recevoir une contravention pour avoir été au volant d'une auto dont l'immatriculation n'avait pas été renouvelée. L'assureur lui a retiré le rabais de la première chance à la suite de cette contravention. Or, ce genre d'infraction ne justifie pas le retrait du rabais. À la suite de l'intervention de notre bureau, l'assureur a corrigé le dossier du jeune conducteur et remis en place ce rabais.



« l'assureur a corrigé le dossier du jeune conducteur et remis en place ce rabais. »

INTRODUCTION

Le Bureau du défenseur du consommateur est le seul bureau de ce genre au Canada. Les consommateurs du Nouveau-Brunswick peuvent compter sur l'appui de professionnels afin de répondre à leurs plaintes et questions relativement aux assurances. Qu'il s'agisse d'assurance auto, d'assurance habitation, d'assurance vie ou d'assurance invalidité, notre équipe offre un service bilingue, confidentiel et gratuit. De plus, nous offrons de l'information générale à propos des assurances. Ces services sont financés, au pro rata, par les compagnies d'assurances faisant affaires au Nouveau-Brunswick.

Le défenseur du consommateur en matière d'assurances est en poste depuis le 1^{er} janvier 2005. Nous avons maintenant le plaisir de présenter le rapport annuel pour l'année civile 2017.

Le rapport annuel est soumis conformément au paragraphe 10(1) de la *Loi sur le défenseur du* consommateur en matière d'assurances, qui se lit comme suit :

10(1) Le défenseur doit faire rapport annuellement à l'Assemblée législative sur ce qui suit :

- a) Les activités du bureau du défenseur pour l'année précédente;
- b) Le montant total mis à la charge des assureurs titulaires d'une licence pour l'année précédente, en application de l'article 11, ainsi que le montant payé par chacun d'eux.

Ce 13^e rapport annuel porte principalement sur les exigences liées au paragraphe 10(1) susmentionné de la *Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances*.

MANDAT DU DÉFENSEUR DU CONSOMMATEUR

Le défenseur est un fonctionnaire de l'Assemblée législative.

Conformément au paragraphe 7(1) de la *Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances*, les fonctions du défenseur sont les suivantes :

7(1) Le défenseur doit :

- a) passer en revue les lignes directrices et les pratiques de souscriptions des assureurs,
 des courtiers et des agents et faire rapport de toute pratique interdite de souscription au surintendant;
- b) procéder à des enquêtes sur les assureurs, courtiers et agents concernant ce qui suit :
 - (i) les primes facturées pour les contrats d'assurances,
 - (ii) la disponibilité des contrats d'assurances;
- c) répondre aux demandes de renseignements concernant les assurances;
- d) élaborer et diriger des programmes d'éducation concernant les assurances afin d'informer les consommateurs;
- e) accomplir toute autre tâche ou enquête concernant les assurances ou l'industrie des assurances qui lui est prescrite par l'Assemblée législative.

Le paragraphe 7(2) prévoit que le défenseur « peut comparaître devant la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick [...] dans le but de représenter les intérêts des consommateurs [...] ».

BUREAU DU DÉFENSEUR DU CONSOMMATEUR

Le Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances a officiellement commencé ses activités le 7 mars 2005. Le Bureau compte quatre employées permanentes et une employée occasionnelle. Outre la défenseure, les employées sont :

Pauline Lafortune, adjointe administrative
Sandra Godin, défenseure adjointe du consommateur
Anne-Marie Ramsay, défenseure adjointe du consommateur
Solange Godin, adjointe administrative (employée occasionnelle)

Le Bureau se trouve dans la pièce 406, Place-Keystone, située au 270, avenue Douglas, à Bathurst, au Nouveau-Brunswick.

HISTOIRE À SUCCÈS

Une compagnie d'assurance imposait un cours de conduite aux jeunes conducteurs de cyclomoteur. Les politiques internes de cette compagnie faisaient en sorte qu'elle refusait d'assurer tout jeune conducteur qui ne suivait pas cette formation. Or, ce genre de cours n'est pas disponible ici au Nouveau-Brunswick. Après de nombreux appels et des discussions entre notre bureau et la compagnie, cette dernière a supprimé cette exigence et offre maintenant cette couverture aux consommateurs.



« Après de nombreux appels et discussions entre notre bureau et la compagnie, cette dernière a supprimé cette exigence et offre maintenant cette couverture aux consommateurs. »

ACTIVITÉS DU BUREAU DU DÉFENSEUR EN MATIÈRE D'ASSURANCES

En février, le Bureau a reçu des appels reliés à la crise du verglas qui a paralysé une partie du Nouveau-Brunswick. Nous étions prêts à répondre aux questions des consommateurs.

Parallèlement à ses activités quotidiennes, le Bureau a entrepris de faire une cure de rajeunissement à son site Web. De plus en plus, les consommateurs se tournent vers le Web pour avoir accès aux services et obtenir réponses à leurs questions. En collaboration avec un professionnel du domaine, nous avons donc mis notre site Web à jour. Les nombreux changements apportés vont faciliter la vie des consommateurs. Ce nouveau site Web a été mis en service le 15 août 2017. Le taux d'achalandage a augmenté depuis. Les statistiques démontrent une hausse d'achalandage de plus de 20 % pour le nouveau site.

Parallèlement, le taux d'achalandage notre page Facebook a augmenté et nous l'avons utilisée pour faire de la promotion de nos services et sensibiliser les consommateurs.

Nous avons également entrepris en 2017 de nous faire connaître auprès de la population. Cette année, notre campagne publicitaire a ciblé les employés de la fonction publique provinciale. Nous nous étions rendu compte que de nombreux employés n'étaient pas au courant de notre existence. Ils ne pouvaient donc pas diriger vers notre bureau les consommateurs qui avaient des problèmes ou des questions concernant les assurances. Nous avons donc procédé à un envoi massif à tous les employés du gouvernement provincial.

Après cet envoi de courriels aux employés du gouvernement provincial, le nombre d'appels, de demandes et autres au Bureau a augmenté. Nous croyons donc que cette campagne nous a permis d'atteindre notre objectif de nous faire connaitre.

Tout au long de l'année, nous avons aussi fait des entrevues médiatiques à la télévision et à la radio. Nous avons également rencontré des élèves des écoles secondaires. De plus, nous nous sommes présentés aux audiences de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick à cinq reprises.

Somme toute, l'année a été bien remplie.

ACTIVITÉS DU BUREAU DU DÉFENSEUR EN MATIÈRE D'ASSURANCES (*suite*)

En avril, nous avons été mis au courant d'une injustice flagrante dans le milieu des assurances. En effet, si un co-assuré mettait intentionnellement et délibérément feu à la résidence familiale, le deuxième co-assuré se retrouvait automatiquement sans assurance. Cette exclusion était permise par la loi et les contrats d'assurance. La correction de cette injustice est donc devenue un enjeu important pour la défense des consommateurs. Nous avons fait des recherches sur les pratiques en place dans d'autres entités administratives. Nous avons ainsi pu constater que de nombreuses provinces offraient déjà cette protection. Nous avons fait parvenir des lettres aux responsables de la *Loi* sur les assurances du Nouveau-Brunswick. Des rencontres et discussions ont suivi et finalement, même le Bureau des assurances du Canada ne s'est pas opposé à cette demande de changement. Le 8 décembre 2017, le projet de loi 30 intitulé *Loi* modifiant la Loi sur les assurances a été déposé à l'Assemblée législative. La première étape est donc franchie.

Les années qui suivent vont également présenter des défis pour notre bureau. D'autres changements devront être apportés à la *Loi*. Nous espérons donc continuer de travailler en équipe avec le milieu afin d'offrir de meilleurs protections aux consommateurs du Nouveau-Brunswick.

HISTOIRE À SUCCÈS

Un consommateur est venu nous consulter après avoir reçu une lettre de son assureur l'avisant que son dossier était maintenant fermé puisque le délai pour poursuivre était maintenant arrivé à échéance. Ce consommateur avait eu un accident et il n'en était pas responsable. Ayant subi des dommages, il avait entrepris des négociations avec l'assureur. À plus d'une reprise, il avait tenté, en vain, de rejoindre l'assureur afin de régler son dossier. À la suite de l'intervention de notre bureau, l'assureur a décidé de rouvrir le dossier et de permettre au consommateur de déposer sa poursuite malgré le fait que le délai soit arrivé à échéance. Ce consommateur était très heureux du résultat de nos démarches.

« Ce consommateur était très heureux du résultat de nos démarches. »

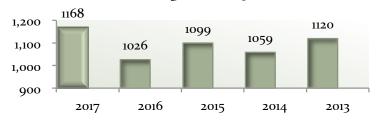


DEMANDES TRAITÉES PAR LE BUREAU DU DÉFENSEUR

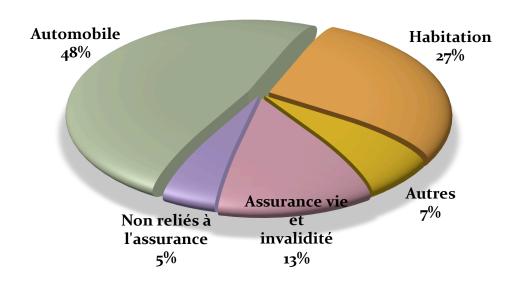
Nombre de demandes

Nous avons traité 1 168 demandes en 2017 et le tableau qui suit montre une comparaison de demandes de 2013 à 2017.

Nombre de demandes de 2013 à 2017



Répartition de dossiers par types d'assurances



NATURE DES DEMANDES

Le tableau ci-dessous illustre les principaux secteurs de préoccupation des consommateurs en matière d'assurances.

	Nombre	(%)
Réclamations	688	58,90 %
Primes	321	27,48 %
Information	146	12,50 %
Autres	13	1,11%

ORIGINE DES DEMANDES

Nous avons reçu des demandes d'information de plusieurs catégories de personnes et le tableau suivant décrit l'utilisation par chacune des catégories qui ont eu recours aux services de notre bureau.

	Nombre	(%)
Public	1026	87,84 %
Experts en sinistres	30	2,57%
Gouvernement	21	1,80 %
Avocats	20	1,71 %
Assureurs	20	1,71%
Courtiers	27	2,31 %
Agents	7	0,60 %
Institutions	2	0,17%
Corporations	4	0,34%
Médias	4	0,34 %
Autres	7	0,60

RÉPARTITION PAR COMTÉS

Nous avons compilé les requêtes par comtés, comme démontré par le tableau qui suit.

	Nombre	(%)
Gloucester	348	29,79 %
Westmorland	175	14,98 %
York	146	12,50 %
Saint John	83	7,11 %
Madawaska	61	5,22 %
Kings	54	4,62 %
Restigouche	68	5,82 %
Northumberland	39	3,34 %
Charlotte	16	1,37 %
Carleton	14	1,20 %
Victoria	25	2,14 %
Kent	31	2,65 %
Sunbury	9	0,77 %
Queens	6	0,51 %
Albert	5	0,43 %
Internet	12	1,03 %
Autres (hors province)	76	6,51 %

LANGUE

	Nombre	(%)
Français	544	46.57 %
Anglais	624	53.43 %

REPARTITION DES DÉPENSES DU BUREAU

Le paragraphe 11(1) de la *Loi du défenseur du consommateur* précise ce qui suit : « Le défenseur doit chaque année, aussitôt que possible après la fin de chaque année financière, en se référant aux Comptes publics et en effectuant toutes enquêtes ou recherches complémentaires jugées nécessaires, déterminer et attester le montant total des dépenses engagées par la province du fait ou à l'occasion de l'application de la présente loi pendant l'année financière précédente et le montant des dépenses ainsi déterminé et attesté par le défenseur est définitif pour toutes les fins du présent article. »

L'alinéa 11(3)a) permet au défenseur du consommateur de répartir les dépenses en fonction de toute catégorie particulière d'assurance, comme suit :

« Dans le cas où une fraction du montant total de ces dépenses a été exposée directement ou indirectement pour une catégorie donnée d'assurance, le défenseur en fixe le montant et la répartit entre les assureurs offrant cette catégorie d'assurance, la quote-part de chaque assureur étant proportionnelle à ses recettes nettes au titre de cette catégorie d'assurance par rapport à la masse totale des recettes nettes réalisées à ce titre par l'ensemble de ces assureurs; »

Ainsi, le défenseur du consommateur a déterminé que le montant total de ses dépenses pour l'année financière ayant pris fin le 31 mars 2017 devait être réparti comme suit, aux fins de cotisation :

80 % entre les assureurs biens et responsabilité

20 % entre les assureurs vie et santé

Le montant total des dépenses engagées pour l'année financière se terminant le 31 mars 2017 s'élevait à 509 407,40 \$. Ce montant a été réparti entre tous les assureurs titulaires d'une licence au Nouveau-Brunswick, par un avis de cotisation émis à l'endroit de chaque compagnie. Jointe à l'annexe A se trouve la répartition du montant total qui a été soumis à tous les assureurs titulaires d'une licence pour l'année précédente, ainsi que le montant payé par chacun d'eux.

Annexe A : Relevé des cotisations

	Montant de la	
Compagnie	cotisation	Montant payé
Acadie Vie	2 141,69 \$	2 141,69 \$
ACTRA Fraternal Benefit Society	3,02 \$	3,02 \$
Affiliated FM Insurance Company	477,76 \$	477,76\$
AIG Insurance Company of Canada	6 357,99 \$	6 357,99 \$
Allianz Global Risks US Insurance Company	1 188,03 \$	1 188,03 \$
Allianz Life Insurance Company of North America	0,10 \$	0,10\$
Allied World Specialty Insurance	408,49 \$	408,49 \$
Allstate Insurance Company of Canada	15 180,02 \$	15 180,02 \$
American Bankers Insurance Company of Florida	2 900,61 \$	2 900,61 \$
American Bankers Life Assurance Company of Florida	612,12 \$	612,12 \$
American Health and Life Insurance Company	65,71 \$	65,71\$
American Income Life Insurance Company	602,33 \$	602,33 \$
Arch Insurance Canada Ltd	452,67 \$	452,67\$
Aspen Insurance UK Limited	3,37 \$	3,37 \$
Associated Electric & Gas Insurance Services Limited	110,83 \$	110,83 \$
Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie	4 747,63 \$	4 747,63 \$
Assurance-Vie Banque Nationale Compagnie d'Assurance-Vie	684,70 \$	684,70\$
Assurant Life of Canada	71,65 \$	71,65 \$
Aviva General Insurance Company	5 929,28 \$	5 929,28 \$
Aviva Insurance Company of Canada	25 838,94 \$	25 838,94 \$
AXA Art Insurance Corporation	17,22 \$	17,22 \$
AXIS Reinsurance Company (Canadian Branch)	617,41 \$	617,41\$
Berkley Insurance Company	141,16 \$	141,16\$
Blue Cross Life Insurance Company of Canada	3 704,38 \$	3 704,38 \$
BMO Life Assurance Company	625,45 \$	625,45 \$
BMO Life Insurance Company	50,71 \$	50,71\$
CAA Insurance Company (Ontario)	1 830,15 \$	1 830,15 \$
Canada Guaranty Mortgage Insurance Company	595,32 \$	595,32 \$
Canadian Egg Industry Reciprocal Alliance (CEIRA)	51,67 \$	51,67\$
Canadian Farm Insurance Corp.	1,50 \$	1,50 \$
Canadian Lawyers Insurance Association (CLIA)	233,26 \$	233,26\$
Canadian Northern Shield Insurance Company	2,25 \$	5,00\$
Canadian Premier Life Insurance Company	387,18 \$	387,18\$

Compagnie	Montant de la	
	cotisation	Montant payé
Canadian Universities Reciprocal Insurance Exchange	299,53 \$	299,53 \$
Canassurance compagnie d'assurance	828,21 \$	828,21 \$
Carleton Mutual Insurance Company	773,55 \$	773,55 \$
Certas Home and Auto Insurance Company	18 598,07 \$	18 598,07 \$
Chicago Title Insurance Company	128,80 \$	0 \$
Chubb Insurance Company of Canada	3 404,95 \$	3 404,95 \$
Chubb Life Insurance Company of Canada	696,68 \$	696,68 \$
CIBC Life Insurance Company Limited / Compagnie d'assurance-vie CIBC Limitée	112,16\$	112,16 \$
CIGNA Life Insurance Company of Canada	135,80 \$	135,80 \$
Coachman Insurance Company	1,12 \$	1,12 \$
Combined Insurance Company of America	1 836,78 \$	1 836,78 \$
Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur	104,84 \$	104,84 \$
Continental Casualty Company	1 037,51 \$	1 037,51 \$
Co-operators General Insurance Company	19 683,89 \$	19 683,89 \$
Co-operators Life Insurance Company	1 946,85 \$	1 946,85 \$
CorePointe Insurance Company	0,37 \$	0,37 \$
COSECO Insurance Company	684,81 \$	684,81 \$
CUMIS General Insurance Company	2 619,43 \$	2 619,43 \$
CUMIS Life Insurance Company	656,80 \$	656,80 \$
DAS Legal Protection Insurance Company Limited	70,39 \$	70,39 \$
Desjardins Sécurité financière compagnie d'assurance vie	4 146,86 \$	4 146,86 \$
Ecclesiastical Insurance Office Public Limited Company	1 638,08 \$	1 638,08 \$
Echelon General Insurance Company	803,87 \$	803,87 \$
Economical Mutual Insurance Company	23 964,98 \$	23 964,98 \$
Electric Insurance Company	33,32 \$	33,32 \$
Elite Insurance Company	6 268,13 \$	6 268,13 \$
Euler Hermes North America Insurance Company	70,39 \$	70,39 \$
Everest Insurance Company of Canada	301,41 \$	301,41 \$
Factory Mutual Insurance Company	3 971,07 \$	3 971,07 \$
FCT Insurance Company Ltd.	1 131,49 \$	0\$
Federated Insurance Company of Canada	623,41 \$	623,41\$
First American Title Insurance Company	1,50 \$	1,50 \$
First Canadian Insurance Corporation	694,70\$	694,70 \$

Compagnie	Montant de la	
	cotisation	Montant payé
First North American Insurance Company	159,63 \$	0\$
Foresters Life Insurance Company	187,45 \$	187,45 \$
Fundy Mutual Insurance Company	1 407,44 \$	1 407,44 \$
Genworth Financial Mortgage Insurance Company Canada	3 649,45 \$	3 649,45 \$
Gerber Life Insurance Company	11,46 \$	11,46 \$
GMS Insurance Inc.	92,11\$	92,11\$
Gore Mutual Insurance Company	24,71 \$	24,71\$
Great American Insurance Company	620,04 \$	620,04 \$
Green Shield Canada	745,09 \$	745,09\$
Hartford Fire Insurance Company	17,97 \$	17,97\$
HDI-Global SE Canada Branch	119,44 \$	119,44\$
Healthcare Insurance Reciprocal of Canada	9,73 \$	9,73 \$
Humania Assurance Inc	152,87 \$	152,87 \$
Industrial Alliance Insurance and Financial Services Inc.	4 694,73 \$	4 694,73 \$
Industrial-Alliance Pacific General Insurance Corporation	3 186,67 \$	3 186,67 \$
Intact Insurance Company	35 288,12 \$	35 288,12 \$
International Insurance Company of Hannover Ltd.	418,22 \$	418,22 \$
Ironshore Insurance Ltd.	138,91 \$	138,91\$
Ivari	453,00 \$	453,00 \$
Jewelers Mutual Insurance Company	37,07 \$	37,07 \$
Knights of Columbus	710,11 \$	710,11\$
La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc.	340,10\$	340,10\$
La Capitale Financial Security Company	58,00 \$	58,00\$
La Survivance – Voyage, compagnie d'assurance	27,49 \$	27,49 \$
Legacy General Insurance Company	83,12 \$	83,12 \$
L'Excellence Compagnie d'assurance-vie	166,62 \$	166,62\$
Liberty Mutual Insurance Company	21 236,22 \$	21 236,22 \$
Life Insurance Company of North America	10,52 \$	10,52 \$
Lloyd's Underwriters	16 427,57 \$	16 427,57 \$
London Life Insurance Company	7 029,70 \$	7 029,70 \$
L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance	100,28 \$	100,28 \$
L'Unique assurances générales inc.	1,87 \$	1,87 \$
Medavie Inc.	9 780,07 \$	9 780,07 \$

Compagnie	Montant de la	
	cotisation	Montant payé
Millennium Insurance Corporation	517,82 \$	517,82 \$
Mitsui Sumitomo Insurance Company Limited	29,95 \$	29,95 \$
National Liability & Fire Insurance Company	147,15 \$	147,15 \$
New York Life Insurance Company	37,28 \$	37,28 \$
Northbridge Commercial Insurance Corporation	1 648,94 \$	1 648,94 \$
Northbridge General Insurance Corporation	7 076,10 \$	7 076,10 \$
Northbridge Personal Insurance Corporation	1 446,00 \$	1 446,00 \$
Novex Insurance Company	136,29 \$	136,29 \$
Old Republic Insurance Company of Canada	667,96\$	667,96\$
Omega General Insurance Company	148,64 \$	148,64 \$
Orion Travel Insurance Company	238,13 \$	238,13 \$
Pafco Insurance Company	915,83 \$	915,83 \$
Pavonia Life Insurance Company of Michigan	12,29 \$	12,29 \$
Pembridge Insurance Company	6 801,67 \$	6 801,67 \$
Perth Insurance Company	55,04 \$	55,04 \$
Primerica Life Insurance Company of Canada	158,29 \$	158,29 \$
Primmum Insurance Company	7 131,53 \$	7 131,53 \$
Promutuel de L'Estuaire, Société d'ass. Générale	6 277,86 \$	6 277,86 \$
Protective Insurance Company	16,10\$	16,10 \$
RBC Insurance Company of Canada	388,65 \$	388,65 \$
RBC Life Insurance Company	1 708,06 \$	1 708,06 \$
Reliable Life Insurance Company	4,79 \$	4,79 \$
Royal & Sun Alliance Insurance Company of Canada	11 901,24 \$	11 901,24 \$
SCOR Insurance	180,47 \$	180,47 \$
Scotia Life Insurance Company	283,67 \$	283,67 \$
Security National Insurance Company	17 046,86 \$	17 046,86 \$
Sentry Insurance a Mutual Company	4,87 \$	4,87 \$
Sompo Japan Nipponkoa Insurance Inc.	6,37 \$	6,37 \$
Sonnet Insurance Company	58,41 \$	58,41\$
SouthEastern Mutual Insurance Company	3 109,16 \$	3 109,16 \$
SSQ, Insurance Company Inc.	291,27 \$	291,27\$
SSQ, Société d'Assurance-Vie inc.	851,43 \$	851,43 \$
St. Paul Fire and Marine Insurance Company	388,24 \$	388,24 \$

Compagnie	Montant de la	
	cotisation	Montant payé
Stanley Mutual Insurance Company	2 940,30 \$	2 940,30 \$
Starr Insurance and Reinsurance Limited	83,12 \$	83,12 \$
Stewart Title Guaranty Company	451,55\$	451,55 \$
Sun Life Assurance Company of Canada	13 163,92 \$	13 163,92 \$
Sunderland Marine Mutual Insurance Company Limited	281,94 \$	281,94\$
T.H.E. Insurance Company	0,37 \$	0,37\$
TD Home and Auto Insurance Company	273,70\$	273,70\$
TD Life Insurance Company	81,85 \$	81,85 \$
Temple Insurance Company	1 868,72 \$	1 868,72 \$
The American Road Insurance Company	76,01\$	76,01\$
The Boiler Inspection and Insurance Company of Canada	328,36 \$	328,36 \$
The Canada Life Assurance Company	10 635,56 \$	10 635,56 \$
The Dominion of Canada General Insurance Company	7 915,19 \$	7 915,19 \$
The Empire Life Insurance Company	465,49 \$	465,49\$
The Equitable Life Insurance Company of Canada	433,00 \$	433,00 \$
The Grand Orange Lodge of British America Benefit Fund	7,39 \$	7,39\$
The Great-West Life Assurance Company	7 232,87 \$	7 232,87 \$
The Guarantee Company of North America	3 050,01 \$	3 050,01 \$
The Independent Order of Foresters	8,33 \$	8,33\$
The Insurance Company of Prince Edward Island	3 469,73 \$	3 469,73 \$
The Manufacturers Life Insurance Company	17 938,31 \$	17 938,31 \$
The Order of United Commercial Travelers of America	3,96\$	3,96\$
The Personal Insurance Company	7 293,28 \$	7 293,28 \$
The Portage la Prairie Mutual Insurance Company	4 124,96 \$	4 124,96 \$
The Sovereign General Insurance Company	4 410,27 \$	4 410,27 \$
The Wawanesa Life Insurance Company	381,87 \$	381,87 \$
The Wawanesa Mutual Insurance Company	40 469,68 \$	40 469,68 \$
Tokio Marine & Nichido Fire Insurance Co. Ltd.	96,97\$	96,97\$
Traders General Insurance Company	3 892,07 \$	3 892,07 \$
Trafalgar Insurance Company of Canada	573,61 \$	573,61\$
Trans Global Insurance Company	7,11 \$	7,11\$
Trans Global Life Insurance Company	0,83 \$	0,83 \$
Travelers Insurance Company of Canada	1 120,26 \$	1 120,26 \$

Compagnie	Montant de la	
	cotisation	Montant payé
Trisura Guarantee Insurance Company	836,45 \$	836,45 \$
Triton Insurance Company	554,51\$	554,51\$
Unica Insurance Inc.	0,37 \$	0,37\$
Unifund Assurance Company	13 094,88 \$	13 094,88 \$
United American Insurance Company	0,52 \$	0,52\$
United General Insurance Corporation	2 477,90 \$	2 477,90 \$
Waterloo Insurance Company	2 197,83 \$	2 197,83 \$
Western Financial Insurance Company	273,70 \$	273,70 \$
Western Life Assurance Company	534,75 \$	534,75 \$
Western Surety Company	406,24 \$	406,24 \$
Westport Insurance Corporation	1 188,03 \$	1 188,03 \$
Wynward Insurance Group	1 364,00 \$	1 364,00 \$
XL Reinsurance America Inc.	138,91 \$	138,91 \$
XL Specialty Insurance	831,96\$	831,96\$
Zenith Insurance Company	188,71 \$	188,71 \$
Zurich Insurance Company Ltd	1 863,48 \$	1 863,48 \$

509 407,40 \$ 507 991,73 \$